

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2007

Séance du 1^{er} mars 2007

CG 07/1^{ère}/III-10

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE

—
Comme pour la plupart des Départements, l'essentiel des dépenses du budget de la culture est consacré à la conservation du patrimoine, aux archives et à la lecture.

En Tarn-et-Garonne, le Conseil Général intervient aussi dans les domaines du théâtre, de la danse, ou de la musique en soutenant les actions de création et de diffusion en milieu rural avec pour objectifs :

- **une meilleure solidarité géographique** afin que le milieu rural puisse aussi bénéficier d'activités culturelles ;
- **une ouverture sociale et culturelle** en proposant à chacun, et notamment aux jeunes, la chance de découvrir un épanouissement personnel plus complet et une plus grande qualité de vie par une pratique culturelle.

Le bilan 2006 démontre la constance de l'effort de notre Département bien au-delà de ses compétences obligatoires.

BILAN 2006

DE LA POLITIQUE CULTURELLE

DEPARTEMENTALE

Les actions du Conseil Général s'établissent de la façon suivante :

I - INVESTISSEMENT

Les aides départementales à l'investissement concernent essentiellement la protection du patrimoine.

◆ **Aide aux communes pour la restauration des monuments historiques classés et inscrits, objets mobiliers classés et inscrits, orgues classées**

Le montant des aides accordées s'élève en 2006 à **117 043 €**

Dans les projets de rénovation de ces monuments, le Conseil Général participe à hauteur de 25 % des travaux dans la majorité des cas. Ainsi notre patrimoine culturel, avec la restauration de bâtiments comme les églises de Beaumont-de-Lomagne, Moissac, Montpezat-de-Quercy, l'église St-Jacques, le musée Ingres et la place Nationale de Montauban, Nohic, a pu être sauvegardé.

◆ **Aides aux communes et aux particuliers pour la restauration de pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau et à vent, fours à pain, fournils et gariottes**

Cette politique, créée en 1982, permet d'accorder aux communes et particuliers une aide financière pour la restauration du patrimoine vernaculaire.

Elle aura généré au titre de 2006 pour **64 985 €** de subventions aux particuliers et **29 033 €** aux communes.

II – FONCTIONNEMENT

◆ **Fouilles préhistoriques et historiques**

En 2006, une enveloppe de **22 105 €** a été attribuée à l'association Archéologies pour des opérations de fouilles, de publications relatives aux fouilles de la nécropole du Frau à Cazals et d'actions de sensibilisation à la préhistoire du milieu scolaire et du grand public.

◆ **Actions en faveur de la Lecture**

Une aide de **28 000 €** a été consacrée à la 15^{ème} édition de Lettres d'automne. Un crédit de **10 000 €** a permis l'organisation du salon jeunesse, les venues d'auteurs en milieu scolaire, alors qu'une aide de **3 100 €** était attribuée pour l'organisation de la 11^{ème} édition du festival « Alors raconte » et des soirées lecture menées par l'association des Amis de la Médiathèque.

◆ **Aide à la création et à la diffusion théâtrales**

Afin de promouvoir le théâtre en milieux scolaire et rural, le Conseil Général, depuis de nombreuses années, aide les différentes troupes locales. Cette action vise à dynamiser et décentraliser une activité essentiellement urbaine.

En 2006, une dotation globale de **117 600 €** a été répartie entre différentes associations théâtrales telles que la Comédie de la Mandoune, Quercy Productions, la Compagnie de l'Embellie, la Fée Dora, l'Association Symphorèse, Festivalence et la Compagnie Arène Théâtre.

◆ Musique

Notre politique comporte deux volets :

- l'aide aux écoles de musique : il s'agit d'une aide au fonctionnement et à l'acquisition d'instruments de musique en faveur des écoles associatives et municipales, **68 075 €** ont été consacrés en 2006.

- l'aide à la diffusion musicale :

En 2006, **75 887 €** ont été attribués à l'association le Rio, aux orchestres départementaux tels que l'Ensemble Organum et « Les Passions » orchestre Baroque de Montauban, l'orchestre de la Cité d'Ingres, aux festivals « Les Vibrations de Moissac » et les « Soirs de Moissac ».

◆ Occitan

Le Conseil Général soutient la défense et la promotion de la langue et de la culture occitanes. Une dotation globale de **77 000 €** a été votée pour les opérations Al Canton et la sensibilisation à la langue régionale en 2006.

◆ A.D.D.A. 82

En 2006, les subventions allouées par le Conseil Général, soit **160 500 €** ont permis à l'A.D.D.A. de maintenir ses missions et d'organiser des manifestations : Tarn-et-Garock, Châteaux Chantants, spectacles jeune public, concerts en milieu rural.

◆ Subventions aux associations culturelles

Le Conseil Général s'implique également dans le tissu associatif en soutenant diverses associations et manifestations culturelles.

En 2006, les associations culturelles ont reçu un montant global de subventions de l'ordre de **762 974 €**, dont **137 080 €** dans le cadre du fonds d'intervention culturel.

POLITIQUE CULTURELLE EN 2007

PROPOSITIONS

La politique culturelle pour 2007, comme d'ailleurs pour les autres années, repose, pour l'essentiel, sur des **aides aux associations culturelles** qui s'articulent autour de plusieurs volets :

- les aides attribuées en séance dans le livre bleu des «subventions aux associations», pour le fonctionnement ou l'organisation de manifestations ;
- les aides attribuées dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel ;
- les aides accordées dans le présent rapport qui correspondent à des partenariats pérennes dans les domaines de la musique, du théâtre, de la lecture ou de l'occitan.

DEFENSE ET PROMOTION DU PATRIMOINE

◆ Monuments historiques

Comme chaque année, un rapport sera présenté en DM1 lorsque la programmation Etat concernant les monuments historiques classés sera connue. Toutefois dans le cadre de ce Budget Primitif, je vous propose de ratifier un crédit de **107 351 €** sur l'article 2041455, sous-fonction 312, au titre des délibérations de programme antérieures.

Je vous propose, également, la mise en place d'une politique en faveur des communes du département pour des opérations d'urgence sur leur **patrimoine mobilier protégé** au titre des monuments historiques.

Afin de stopper des dégradations nuisibles pour les objets, en vue d'éventuelles restaurations complètes des œuvres, nous pourrions prendre en charge 70 % du montant H.T. des travaux d'urgence nécessaires à la préservation de ces objets, 30 % restant à la charge de la commune propriétaire. Les archives départementales pourraient être chargées de réunir les éléments nécessaires à l'élaboration des dossiers qui seraient examinés par la commission du Fonds d'Intervention Culturel. A cet effet, je vous propose de ratifier un crédit de 10 000 € à l'article 61558 sous fonction 315 du budget départemental.

◆ Pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent

L'aide départementale s'applique aux projets de restauration (façades et couvertures) des pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent, fours à pain, fournils et gariottes déposés par des particuliers et des communes. Je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **80 000 €** au titre des aides aux particuliers, et de **10 000 €** au titre des aides aux communes.

◆ Archéologie, activités de fouilles préhistoriques et historiques

Le Département renferme sur son territoire un des patrimoines les plus remarquables de la région Midi-Pyrénées par sa richesse et sa diversité, qu'il s'agisse des sites archéologiques, des monuments historiques ou encore des nombreux témoins d'architecture traditionnelle.

Cet ensemble exceptionnel constitue un atout particulièrement précieux dans le cadre d'une démarche visant à développer un programme d'animation destiné à sensibiliser au patrimoine le grand public et les scolaires.

C'est pourquoi, je vous propose de reconduire notre enveloppe de **22 105 €** sur cette politique.

MUSIQUE

◆ Aides aux écoles de musique

Pour la période de septembre 2006 à juin 2007, je vous propose d'adopter une enveloppe de **67 000 €** pour ces aides qui seront accordées, sous réserve d'application de droits d'inscription et de coûts de scolarité uniformes quelle que soit l'origine géographique des élèves sur les bases suivantes :

- dotation forfaitaire de **23 €** par élève,
- fonds départemental pour le développement des arts correspondant à 50 % des dépenses engagées pour l'acquisition d'instruments de musique plafonnées à **7 622 €**

◆ Aide à la diffusion musicale

Notre collectivité est un partenaire important des festivals organisés par l'association Chants Libres ou le Synergie Club, la Compagnie de la Tour de Brunehaut, les Amis du Château de Gramont ...

Dans le cadre de l'aide à la diffusion musicale, je vous propose de reconduire notre aide aux orchestres de haut niveau, au Rio et aux festivals de Moissac dans le cadre d'une enveloppe de **64 054 €** ainsi répartie :

- **« Les Passions »**
Orchestre Baroque de Montauban..... 20 000 €

Ensemble à cordes spécialisé dans la pratique des instruments d'époque, cet orchestre créé en 1986 jouit d'une réputation nationale. Concerts en région et sur le département, stage de chant choral, enregistrement de CD, cet ensemble poursuit son développement tout en s'ancrant dans le paysage local.

Je vous propose de reconduire à l'Orchestre Les Passions une aide à la diffusion de 20 000 € permettant ainsi d'accompagner son développement avec les partenaires que sont le Ministère de la Culture, la Région Midi-Pyrénées, la Ville de Montauban et la Caisse des Dépôts et Consignations.

- **Ensemble Organum..... 20 000 €**

En résidence à l'abbaye de Moissac depuis 2001 cet ensemble, de réputation internationale, spécialisé dans les répertoires médiévaux, est soutenu par la DRAC, la Région Midi-Pyrénées, la ville de Moissac et des sponsors nationaux (France Télécom, BNP, Paribas, etc...). Ses activités concernent la recherche, l'enseignement et la diffusion des musiques médiévales depuis l'abbaye de Moissac.

Je vous propose de reconduire une aide à la diffusion de 20 000 € à l'Ensemble Organum.

- **Orchestre de la Cité d'Ingres..... 5 000 €**

Cet ensemble composé de grands élèves et professeurs du Conservatoire National de musique, se produit en milieu rural.

Je vous propose de lui reconduire une aide de 5 000 € pour la programmation de concerts en milieu rural.

- **Le Rio..... 11 434 €**

L'Association « Le Rio Grande », à travers les labels « Scène de Musiques Actuelles » (SMAC) et « Pôle Régional de Musiques Actuelles », est devenue un élément incontournable sur le secteur des Musiques Actuelles en Midi-Pyrénées et participe à la structuration de ce milieu en pleine expansion.

A ce titre, elle bénéficie du soutien de l'Etat, de la Région Midi-Pyrénées et de la Ville de Montauban. En 2007, l'Association maintiendra son action sur 4 axes :

- La diffusion : production de manifestations et accueil d'une quinzaine de manifestations organisées par des structures extérieures. La politique tarifaire pratiquée permet l'accès au plus grand nombre.
 - L'aide à la création et à la diffusion : lieu de création et de répétition scénique pour les musiciens régionaux, le Rio Grande prévoit des résidences et l'ouverture de la scène aux amateurs et musiciens par une programmation de première partie sur les productions de l'association
 - La formation et l'accompagnement artistique et technique
 - L'information sur les musiques actuelles (aide au montage de projets, centre d'information et point Internet).
- ♦ **Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale de Moissac : (A.D.I.A.M.) : 7 620 €**

Cette association organise, traditionnellement, un Festival « Les soirs de Moissac », concerts donnés au cloître et au cœur de l'Abbaye de Moissac.

Je vous propose de reconduire notre aide à l'A.D.I.A.M. pour 2007 à hauteur de 7 620 €

Le Centre Culturel de Moissac, en raison du départ de son directeur, n'a pu présenter son projet de programmation du festival "Les Vibrations de Moissac" traditionnellement organisé en juillet avec une aide départementale de 15 245 €. Bien évidemment ce dossier sera examiné lors d'une prochaine session, dès que le projet artistique sera défini par le Centre Culturel de Moissac.

THEATRE

Je vous propose une dotation globale de **145 300 €** pour la diffusion et création théâtrales répartie entre les associations suivantes :

- ♦ **Comédie de la Mandoune : 53 000 €**

Cette compagnie créera 3 spectacles en 2007. Elle diffusera son répertoire classique, organisera un festival de théâtre à Montricoux du 7 au 15 août 2007, et proposera des ateliers théâtre aux jeunes en temps scolaire et hors temps scolaire. Elle assure, en outre, une programmation artistique dans sa salle de spectacles située route de Montech.

- ◆ **Association Isadora (ex la Fée Dora) : 6 000 €** pour cette compagnie qui crée des spectacles pour le jeune public.
- ◆ **Compagnie de l'Embellie : 8 300 €**

Cette compagnie de théâtre amateur a ouvert une salle de spectacle au 840 route de Bordeaux. Elle effectue un travail de formation au travers de ses ateliers pour adolescents et adultes, crée et diffuse ses pièces sur le département, aide bénévolement des associations caritatives.

- ◆ **Quercy Productions : 15 000 €**

Cette compagnie, créée en 1990, anime des ateliers théâtres et organise des matinées classiques pour les collèges dans le but d'éveiller le goût du jeune public. Création 2007 : « Les surprises du divorce » de A. Bisson.

- ◆ **Association Symphorèse : 18 000 €**

Cette association crée des spectacles et anime des ateliers à Montbarla. Elle organise un festival d'arts vivants à travers le Quercy (7 communes réparties sur 4 Communautés de Communes en 2006).

- ◆ **Association Festivalence : 30 000 €**

Cette association organisera en Août 2007 la 14^{ème} édition du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire » à Valence d'Agen.

Je vous propose de reconduire à l'association Festivalence une aide à l'organisation du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire » d'un montant de 30 000 €

- ◆ **Arène théâtre : 15 000 €**

Installée à Coutures, cette compagnie mène des actions culturelles en Tarn-et-Garonne et en région Midi-Pyrénées.

OCCITAN

L'action départementale en faveur de la langue et de la culture occitane se décline sur deux axes : les opérations « al canton » et l'enseignement de la langue à l'école. Une dotation globale de **78 000 €** est proposée pour 2007, ainsi répartie :

I – Les opérations « Al Canton » : 30 000 €

Les opérations « Al Canton » sont destinées à recueillir des témoignages écrits et oraux de notre passé sur le territoire d'un canton (collecte et inventaire des ressources du patrimoine local) et de restituer, en direction de la population locale, les éléments recensés au travers d'expositions, éditions, animations.

Les enquêtes sur les cantons de Bourg de Visa et Lauzerte ont donné lieu à la restitution des livres, fin novembre 2006 pour Bourg de Visa, et premier trimestre 2007 pour celui de Lauzerte. Pour 2007, les actions prévues concernent :

- d'une part, l'édition de livres sur les cantons de St Nicolas de la Grave et Montech,
- d'autre part, le lancement des opérations sur les cantons de Beaumont et Lavit,
- enfin, la poursuite de la préparation de DVD sur les cantons étudiés.

L'Institut d'Etudes Occitanes, sollicité comme partenaire de ces opérations Al Canton, assume la charge de l'encadrement de ces enquêtes collectives ainsi que le coût de la sous-traitance des enregistrements vidéo numériques estimés à 30 000 euros.

Aussi, je vous propose de reconduire une subvention de **30 000 €** à cette association au titre des actions à engager en 2007. Une convention sera établie pour concrétiser ce partenariat sur les actions en faveur de l'occitan.

II – La sensibilisation à la langue occitane : 48 000 €

Les actions scolaires en faveur de la sensibilisation à l'occitan sont menées par l'ALCOC (Association pour la Langue et la Culture Occitanes) qui bénéficie d'un budget annuel de **48 000 €**, réparti en une aide au fonctionnement de **17 000 €** et une aide de **31 000 €** pour le recrutement d'intervenants extérieurs.

Je vous propose donc de ratifier les crédits nécessaires au recrutement des intervenants agréés en langue occitane, à leur formation et à l'achat de documentation, ainsi répartis :

- Article 65744, sous-fonction 311
48 000 € à l'Alcoc pour le fonctionnement et le recrutement d'intervenants agréés en langue occitane,
- Article 6182 sous-fonction 28 :
3 100 € pour l'achat de documentation et matériel pédagogique (dotation versée au CDDP)
- Article 6183, sous-fonction 21 :
1 400 € pour la formation continue des intervenants extérieurs.

ACTIONS EN FAVEUR DE LA LECTURE

Avec un budget global de **42 000 €**, elles s'articuleront autour de :

♦ **L'Association Confluences : 30 000 €**

Pour la 17^{ème} manifestation "Lettres d'automne" qui aura lieu en novembre 2007 en divers lieux du département. Plusieurs manifestations, s'adressant à tous les publics y compris les scolaires, seront organisées autour de l'œuvre d'un écrivain francophone et en présence de l'auteur.

♦ **L'Association REEL : 12 000 €**

- Organisation du salon du livre jeunesse en mai 2007 : 4 800 €
- Venues d'auteurs dans les lieux accueillant les jeunes : établissements scolaires, associations, bibliothèques : 7 200 €

ACTION CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE

***POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'ACTIONS EDUCATIVES,
CULTURELLES ET SPORTIVES, CLASSES D'EDUCATION
ARTISTIQUE.....34 455 €***

Comme chaque année, la Commission Éducation, Sport et Culture sera saisie, pour avis, sur les dossiers présentés à la Commission Permanente dans le cadre de l'action culturelle en milieu scolaire.

Relèvent de cette politique :

- l'éducation artistique avec des actions de sensibilisation à la musique et à la danse menées par l'ADDA 82, adaptées aux orientations du schéma départemental des enseignements artistiques
- Les actions éducatives et culturelles mises en place par l'Office Central de la Coopération à l'Ecole ;
- Les actions littéraires menées par l'association Confluences dans les collèges du département ;
- Les échanges culturels inter-académiques ou avec l'étranger, les appariements ;
- La classe de jeunes inadaptés sociaux de la maison d'arrêt de Montauban ;
- L'animation culturelle à caractère rural pour l'enseignement de la langue et la culture occitanes ;

- Les actions de coopération entre établissements pour offrir un choix de formations plus diversifiées, pour échanger des expériences pédagogiques réussies, pour mettre en commun leurs ressources dans le cadre des bassins de formation ;
- Les actions favorisant une meilleure liaison entre l'école et le collège ;
- La culture scientifique et technique avec la semaine de la science ;
- Les actions d'information sur l'orientation visant à développer une réflexion sur les métiers et une éducation des choix en fonction des centres d'intérêt et des aptitudes des élèves (Forum des métiers ... Infosup, rencontres emploi-formation...) ;
- Les actions de partenariat avec l'Éducation Nationale portant sur l'amélioration du fonctionnement matériel des établissements scolaires (écoles et collèges), tant en terme de ressources humaines que de moyens techniques.

SERVICES EDUCATIFS

Dans le cadre de l'enveloppe de **25 000 €** consacrée à la prise en charge des transports des élèves pour des animations départementales telles que les actions des services éducatifs, le Conseil Général accorde une aide pour la prise en charge des transports des établissements scolaires qui bénéficient des animations artistiques des services éducatifs du Musée Ingres, des archives départementales, des abbayes de Belleperche et de Moissac.

Le mode de fonctionnement est le suivant :

- choix du transporteur par l'établissement scolaire
- forfait de prise en charge par le Conseil Général : 180 € pour un trajet inférieur ou égal à 100 km aller-retour, 230 € pour un trajet supérieur à 100 km
- tout dépassement est à la charge de l'établissement scolaire.

FONDS D'INTERVENTION CULTUREL

Je vous propose d'adopter une enveloppe de **130 000 €** pour satisfaire les demandes d'aides relatives à l'organisation de manifestations à caractère culturel, touristique ou de promotion du département, qui seront attribuées par la Commission Permanente après avis de la commission ad hoc.

COGEMATS 82

Ce service départemental propose ses activités de prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département, qui bénéficient ainsi de prestations de qualité à tarifs préférentiels. Les tarifs 2007 sont proposés en annexe.

Pour 2007, le montant des recettes est estimé à **27 000 €** pour un volume de dépenses de **20 950 €** hors frais de personnel.

CREDITS DIVERS

Il convient de prévoir l'inscription de divers crédits dans le cadre :

- ♦ des prix attribués lors de différents concours.....**5 300 €**
(article 6713 – sous fonction 311)

- ♦ participation aux frais de transport des élèves dans le cadre
des services éducatifs et autres animations
départementales **25 000 €**
(article 6245 –sous fonction 311)

- ♦ frais divers de relations publiques..... **2 500 €**
(article 6238 – sous fonction 28)

- ♦ Frais d'impression..... **10 370 €**
(article 6236 – sous fonction 311)

A.D.D.A. 82

Créée en 1974, cette association départementale est un partenaire incontournable du développement territorial et culturel du Tarn-et-Garonne. Centre de ressources avec la mise en place de banques de données, l'Adda 82 consacre une part importante de son action à l'information culturelle.

Dans le cadre de ses missions, elle met en place des animations scolaires, programme des spectacles décentralisés, distribue conseils et aides aux porteurs de projets culturels, contribuant ainsi à la promotion de la vie culturelle départementale.

En 2007, l'Adda poursuivra la mise en œuvre de ses missions fondamentales :

- **Soutien aux pratiques musicales** : Tarn & Garock, aides aux ensembles vocaux, aux écoles de musique, petites résidences en milieu rural
- **Soutien aux pratiques chorégraphiques** : compagnie en résidence, vitrine de la danse, sorties découverte de la danse contemporaine
- **Théâtre et spectacle vivant** : actions de sensibilisation du jeune public mises en place sur les intercommunalités
- **Diffusion départementale et patrimoine** : Ballade autour du patrimoine, itinéraire musical en milieu rural, châteaux chantants.

Priorité est toujours donnée à la structuration du centre de ressources accessible au grand public, amateur, professionnel. Le répertoire des acteurs culturels est mis en ligne sur le site du Conseil Général. D'autres outils d'information sont réalisés : le guide de l'été culturel, Sortir en Tarn-et-Garonne, la Note, Brochures Orgues 82, ...

Pour ce faire, je vous propose d'accorder une aide de **145 000 €** à l'ADDA 82 pour la réalisation de ses missions de base et

- une subvention de **15 500 €** pour la mise en œuvre d'un itinéraire musical en milieu rural, au printemps et à l'automne dans les villages du département,
- une subvention de **15 700 €** pour la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques sur le territoire départemental à compter de septembre 2007.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'amendement de la commission des finances,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication du bilan 2006 des actions menées au titre de la politique culturelle départementale ;
- Approuve les actions proposées en matière culturelle pour 2007 :

Défense et promotion du patrimoine

- Diffère à la DM1, l'examen du programme départemental de travaux sur les monuments historiques classés dans l'attente de la programmation Etat 2007 ;
- Adopte une autorisation de programme de 90 000 € au titre de l'aide départementale aux projets de restauration (façades et couvertures) des pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent, fours à pain, fournils et gariottes, ainsi répartie :

- Particuliers 80 000 €
- Communes 10 000 €

– Reconstitue l'enveloppe financière de 22 105 € au titre de la politique départementale « archéologie, activités de fouilles préhistoriques et historiques » ;

Musique

– Aides aux écoles de musique 67 000 €

sous réserve d'application de droits d'inscription et de coûts de scolarité uniformes quelle que soit l'origine géographique des élèves sur les bases suivantes :

- dotation forfaitaire de 23 € par élève,
- fonds départemental pour le développement des arts correspondant à 50 % des dépenses engagées pour l'acquisition d'instruments de musique plafonnées à 7 622 €

– Aide à la diffusion musicale 64 054 €

Dont :

- Orchestre Baroque de Montauban "les Passions" 25 000 €
Accompagnement du développement de cet orchestre avec les partenaires que sont le ministère de la Culture, la Région Midi-Pyrénées et la Ville de Montauban ;
- Ensemble Organum 20 000 €
Projet concernant la recherche, l'enseignement et la diffusion des musiques médiévales depuis l'abbaye de Moissac, avec le soutien de la DRAC, la Région Midi-Pyrénées, la Ville de Moissac et de sponsors nationaux ;
- Orchestre de la cité d'Ingres 5 000 €
Programmation de concerts en milieu rural
- Le Rio 11 434 €
Action sur 4 axes :
 - diffusion : production de manifestations et accueil d'une quinzaine de manifestations organisées par des structures extérieures. La politique tarifaire pratiquée permet l'accès au plus grand nombre.

- aide à la création et à la diffusion : lieu de création et de répétition scénique pour les musiciens régionaux, le Rio Grande prévoit des résidences et l'ouverture de la scène aux amateurs et musiciens par une programmation de première partie sur les productions de l'association
 - formation et accompagnement artistique et technique
 - information sur les musiques actuelles (aide au montage de projets, centre d'information et point Internet).
- Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale de Moissac 7 620 €
Organisation traditionnelle d'un festival « les soirs de Moissac », concerts donnés au cloître et au coeur de l'abbaye de Moissac ;
 - Centre culturel de Moissac examen reporté à une prochaine réunion 2007
Organisation du festival « les vibrations de Moissac » qui se déroulera en juillet

Théâtre

- Adopte une dotation globale de 145 300 € répartie entre les associations suivantes :
 - Comédie de la Mandoune 53 000 €
Animations autour de son répertoire classique, organisation d'un festival de théâtre à Montricoux du 7 au 15 août 2007, organisation d'ateliers théâtre aux jeunes en temps scolaire et hors temps scolaire
 - Association Isadora (ex Fée Dora) 6 000 €
Spectacle pour jeune public
 - Compagnie de l'Embellie 8 300 €
Travail de formation au travers des ateliers pour adolescents et adultes ; crée et diffuse ses pièces sur le département, aide bénévolement des associations caritatives ;
 - Quercy productions 15 000 €
Animation des ateliers théâtres et organisations des matinées classiques pour les collèges
 - Association Symphorèse 18 000 €
Création de spectacles, animation d'ateliers à Montbarla ; organisation d'un festival d'arts vivants à travers le Quercy
 - Association Festivalence..... 30 000 €
14ème édition du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire » à Valence d'Agen
 - Arène théâtre..... 15 000 €
Actions culturelles en Tarn-et-Garonne et en région Midi-Pyrénées

Occitan

- Adopte une dotation globale de 78 000 € pour 2007 ainsi répartie :

Opération « al canton »

- Accorde une subvention de 30 000 € à l'Institut d'études occitanes au titre des actions à engager en 2007 ;
- Précise qu'une convention sera établie pour concrétiser ce partenariat ;

Sensibilisation à la langue occitane

- Accorde une subvention globale de 48 000 € à l'ALCOC répartie comme suit :
 - aide au fonctionnement 17 000 €
 - aide pour le recrutement d'intervenants extérieurs 31 000 €

Action en faveur de la lecture

- Association Confluences 30 000 €
17^{ème} manifestation « Lettres d'automne » en novembre 2007
- Association REEL 12 000 €
 - Organisation du salon du livre jeunesse en mai 2007 : 4 800 €
 - Venues d'auteurs dans les lieux accueillant les jeunes : établissements scolaires, associations, bibliothèques : 7 200 €

Action culturelle en milieu scolaire

- Politique départementale d'actions éducatives, culturelles et sportives, classes d'éducation artistiques 34 455 €
La commission éducation, sport et culture sera saisie pour avis des dossiers présentés à la Commission Permanente, dans le cadre de l'action culturelle en milieu scolaire ;

Services éducatifs

- Décide de poursuivre la prise en charge directe des frais de transport des établissements scolaires bénéficiant des animations artistiques du service éducatif du musée Ingres, des archives départementales et de l'abbaye de Belleperche :
 - choix du transporteur par l'établissement scolaire
 - forfait de prise en charge par le Conseil Général : 180 € pour un trajet inférieur ou égal à 100 km aller-retour, 230 € pour un trajet supérieur à 100 km
 - tout dépassement est à la charge de l'établissement scolaire.

Fonds d'intervention culturel 130 000 €

Répartition du fonds par la Commission Permanente après avis de la commission ad'hoc.

Cogemats 82

- estimation des recettes pour 2007 27 000 €
- estimations des dépenses pour 2007 20 950 €
- Approuve les tarifs 2007 ci-annexés

Crédits divers

- ♦ prix attribués lors de différents concours.....5 300 €
- ♦ participation aux frais de transport des élèves dans le cadre des services éducatifs et autres animations départementales 25 000 €
- ♦ frais divers de relations publiques..... 2 500 €
- ♦frais d'impression..... 10 370 €

A.D.D.A. 82

- Missions de base 145 000 €
- Mise en œuvre d'un itinéraire musical en milieu rural, au printemps et à l'automne dans les villages du département 15 500 €
- Mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques sur le territoire départemental à compter de septembre 2007..... 15 700 €

– approuve les autorisations de programme suivantes :

- **Patrimoine architectural et culturel :**

(Restauration de pigeonniers)

- communes : article 2041411 – sous-fonction 312,

- Autorisation de programme 2007 : **10 000 €**
Avec l'échéancier de crédits de paiement suivant :
CP 2008 : 10 000 €

- particuliers : article 20424 – sous-fonction 312,

- Autorisation de programme 2007 : **80 000 €**
avec un échéancier de crédits de paiement
planifié de la façon suivante :
CP 2007 : 15 000 €
CP 2008 : 35 000 €
CP 2009 : 30 000 €

– ratifie les crédits suivants :

I - INVESTISSEMENT

1°) Restauration et entretien des monuments historiques

Article 2041455 – sous-fonction 312.....	107 351 €
Subventions aux communes au titre des A.P. antérieures	
Article 61158 – sous-fonction 315.....	10 000 €
entretien et réparation objets mobiliers	

2°) Patrimoine architectural et culturel

- Subventions aux particuliers..... **84 851 €**
Article 20424 – sous-fonction 312
- Subventions aux communes..... **24 419 €**
Article 2041411 – sous-fonction 312

II - FONCTIONNEMENT

1°) Ecoles de musique

Article 657342 – sous-fonction 311.....	47 000 €
Article 65743 – sous-fonction 311.....	20 000 €

2°) Animations à caractère départemental

Article 65744 – sous fonction 311 et 312.....	385 914 €
- Fouilles.....	22 105 €
- Théâtre.....	145 300 €
- Musique.....	64 054 €
- Occitan.....	78 000 €
- Lecture.....	42 000 €
- Action culturelle en milieu scolaire.....	34 455 €

3°) Prix divers

Article 6713 – sous-fonction 311.....	5 300 €
---------------------------------------	----------------

4°) Participation aux frais de transport

Article 6245 – sous-fonction 311.....	25 000 €
---------------------------------------	-----------------

5°) ADDA 82 - manifestations exceptionnelles

- Missions (article 67456 – sous-fonction 311).....	145 000 €
- Itinéraire musical en milieu rural.....	15 500 €
(article 67455 – sous-fonction 311)	
- Schéma départemental des enseignements artistiques.....	15 700 €
(article 67456- sous-fonction 311)	

6°) Divers

Article 6238 – sous-fonction 28.....	2 500 €
--------------------------------------	----------------

7°) Frais d'impression..... **10 370 €**

Article 6236 – sous-fonction 311	
----------------------------------	--

8°) Fonds d'intervention culturel

Article 67451 – sous-fonction 311,.....	130 000 €
---	------------------

9°) Fonctionnement COGEMATS **20 950 €**

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

PRÊT DE MATÉRIEL DE THÉÂTRE ET DE SCÈNE

ANNEXE

TARIFS JOURNALIERS

ANNÉE 2007

I - Location de matériel sono - Tarifs 2007

Réf.

A. Sono 2 x 300 W Mackie/console Mackie 1604.....	90,00 €
B. Sono 3 x 300 W Mackie/console Mackie 1604.....	120,00 €
C. Egaliseurs.....	15,00 €
D. Effets et traitements.....	30,00 €
E. Sono concert 4 MTD 115.....	150,00 €
F. Sono concert 4 MTD 115/CX 12 Amadeus.....	185,00 €
G. Sono concert 2 compacts JBL/sub basse /CX12 Amadeus.....	210,00 €
H. Sono concert 4 compacts JBL/sub basse/CX12 Amadeus	245,00 €
I. Régie retour Midas 24/10 / égaliseurs.....	60,00 €
J. Régie façade Soundcraft 32 ou 24 entrées/traitements/effets.....	75,00 €
K. Magnéto Revox B77.....	15,00 €
L. Lecteur Marantz CD /K7.....	10,00 €
M. Micros HF Sheineiser poignée / cravate / micro-casque.....	40,00 €
N. Régie intercom 3 postes / son.....	45,00 €

Mackie Enceinte amplifiée de 300 watts

MTD 115 C, HEIL Enceinte de diffusions de 600 watts principale

CX12 Amadeus Enceinte de retour de 400 watts

Compacts JBL Enceinte de diffusion de 900 watts principale

Sub basse Enceinte de renfort de grave de 2 x 600 watts

II - Tarif matériel lumière - Tarifs 2007

Réf.

A	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 6 x 1000 w.....	75,00 €
B	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 8 x 1000 w.....	90,00 €
C	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 10 x 1000 w.....	110,00 €
D	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 14 x 1000 w.....	120,00 €
E	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3 kw + 18 x 1000 w.....	135,00 €
F	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 20 x 1000 w.....	150,00 €
G	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 25 x 1000 w.....	170,00 €
H	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 30 x 1000 w.....	180,00 €
I	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 35 x 1000 w.....	200,00 €
J	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 40 x 1000 w.....	210,00 €
K	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 45 x 1000 w.....	230,00 €
L	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 50 x 1000 w.....	245,00 €
M	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 60 x 1000 w.....	260,00 €
N	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 70 x 1000 w.....	275,00 €
O	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 80 x 1000 w.....	290,00 €
P	Changeurs de couleurs (4).....	60,00 €
Q	Poursuite 1200w HMI « Juliat ».....	90,00 €
R	Postes intercom à câble « Teac » x 2.....	30,00 €

III - Prestation technicien seul

Tarif 2007 : 80,00 € par jour

IV - Majoration des tarifs

40 % si intervention hors département et pour les utilisateurs autres que les associations de type culturel et les communes.

V – 11^{ème} édition Festival de conteurs « Alors raconte »

Forfait éclairage ou sonorisation.....60,00 €

Eclairage et sonorisation..... 90,00 €

VI – GRATUITE :

- Association Chants Libres pour le festival « Alors Chante » et les concerts en milieu rural
- Centre Départemental du Téléthon
- Opération trinôme académique : concert du 13 mars 2007 à Eurythmie.

Le Président,